Aix*Marseille université
initiative d'excellence

ARRETE N° UFR SCIENCES – BIO INFORMATIQUE 2020-2021

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **« Sciences et Technologie »** mention **Bio-informatique** est composé comme suit pour l'année universitaire 2020-2021 :

Master 1 **Semestre 1 – BIO-INFORMATIQUE**
Parcours Développement logiciel et Analyse des données (DLAD) - Site de Luminy
Président(e) : Nicolas TERRAPON Suppléant(e) : Emmanuel TALLA Liste des membres : Emmanuel TALLA, Nicolas TERRAPON, Pascal RIHET
Parcours Computational and Mathématical Biology (CMB) - Site de Luminy
Président(e) : Laurence Röder Suppléant(e) : Florence HUBERT Liste des membres : Jullien LEFEVRE, Laurence RODER, Elisabeth REMY

Master 1 **Semestre 2 et Jury de MASTER 1– BIO-INFORMATIQUE**
Parcours Développement logiciel et Analyse des données (DLAD) - Site de Luminy
Président(e) : Nicolas TERRAPON Suppléant(e) : Aitor GONZALEZ Liste des membres : Nicolas TERRAPON, Denis Puthier, Aitor GONZALEZ
Parcours Computational and Mathématical Biology (CMB) - Site de Luminy
Président(e) : Florence HUBERT Suppléant(e) : Laurence RODER Liste des membres : Florence HUBERT, Jullien LEFEVRE, Elisabeth REMY

Master 2 Semestres 3 et 4 – BIO-INFORMATIQUE et délivrance du diplôme
Parcours Développement logiciel et Analyse des données (DLAD) - Site de Luminy
Président(e) : Aitor GONZÁLEZ Suppléant(e) : Nicolas TERRAPON Liste des membres : Aitor GONZÁLEZ, Nicolas TERRAPON, Pascal RIHET

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20/11/2020

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne
Faculté des Sciences
Laurence MOURET
AMU